

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

**LA NOUVELLE ANNÉE.**

chers lecteurs, j'ignore comme vous ce que nous réserve l'année dans laquelle nous entrons ; mais si elle porte dans ses flancs la résurrection ou la ruine de la France, la honte ou la gloire. Année de sang et de pétrole, ou bien année de paix et de restauration ; que sera-t-elle ? Elle sera ce que nous la ferons, la continuation des deux années fatales 1870 et 1871, ou bien le commencement d'une ère nouvelle. Mais assurément 1872 verra se livrer une lutte terrible entre le parti de la Révolution et le parti de l'ordre. Le parti de l'ordre, qui est le vôtre, comme le nôtre, chers lecteurs, a pour lui l'intelligence, l'honnêteté, la richesse et même le nombre, et cependant, il faut le dire sans détour, ce parti court grand risque d'être vaincu, parce qu'il est humilié. J'ajouterai même que sa défaite est certaine et très-prochaine, si l'accord ne s'établit pas complètement parmi ses membres. Ce parti a contre lui la masse des républicains anciens et nouveaux qui, à de très-rare exceptions près, sont fatalement entraînés vers la démagogie radicale. Il a contre lui les partisans du régime déchu, régime sorti d'une conspiration et dont les représentants sont conservateurs dans le sens seulement que, une fois parvenus au pouvoir, ils veulent le garder. Il a contre lui le parti actuel qui, étant la négation pratique de ce principe politique, laisse libre cours à l'arbitraire des esprits, autorise toutes les espérances et tous les complots.

Sous l'influence de cette triple cause, le parti de l'ordre perd chaque jour du terrain, et le pays tout entier, les campagnes comme les villes, se précipitent vers de nouveaux abîmes. Et qu'on ne s'accuse pas ici d'exagération ; si chacun veut échapper à ce qui se passe autour de lui, il ne faut pas décourager les honnêtes gens, il faut plus coupable encore de les tromper sur la portée des choses. D'ailleurs, ce que je dis tout haut, chacun se le dit tout bas, et il ne suffit pas de nier l'abîme pour le faire éviter. Dans cet état de choses, la majorité de l'Assemblée est notre dernière ressource ; or, cette ressource elle-même menace de nous échapper, si elle ne se laissant entraîner à la suite des révolutionnaires, se détache naturellement de la majorité de ses représentants, qui sont des hommes libres.

Qu'advient-il de l'Assemblée le jour où la majorité du pays lui serait hostile ? Il est facile de prévoir ; elle se dissoudrait dans l'impuissance, et ce serait pour la Commune le jour de la fête.

Il faut, si impatiemment attendu dans les bas-fonds des pontons et dans les conciliabules de la Commune, ce jour approche, et si le mouvement révolutionnaire n'est pas bientôt arrêté, 1872 sera une seule force capable d'enrayer ce

mouvement fatal : la force d'un gouvernement définitif et résolulement conservateur dans le vrai sens du mot. (France Nouvelle.)

L'Union de la presse parisienne, formée entre les journaux du parti de l'ordre, semble à la veille de se dissoudre. C'est un grand dommage pour le parti de l'ordre et un petit succès pour le gouvernement. Le gouvernement n'aime pas l'union, en rien. « Divise si tu veux régner. »

C'est à Bordeaux que s'était ébauchée l'Union de la presse. Elle sauva la liberté des élections et elle porta à M. Gambetta le coup décisif. Elle reparut très-agrandie le 18 mars, et fit face à la Commune, tandis que le gouvernement avait si misérablement tourné les talons, abandonnant les murs et les forts. Elle protesta contre le décret insurrectionnel qui ordonnait des élections illégales et empêcha qu'elles n'eussent lieu au jour indiqué. Le gouvernement n'osa pas rentrer, ne sut pas même garder une porte, et la courageuse initiative des journaux avorta. L'Union se reforma pour les élections du mois de juillet, donna l'exemple du désintéressement, débrouilla le tohubohu des candidatures, épura dans la mesure du possible les choix des comités gouvernementaux, et enfin fit prévaloir au moins l'instinct de l'ordre matériel. Parmi les candidats écartés, plusieurs avaient été suscités par M. Thiers ; il en écartait plusieurs que l'Union fit passer malgré lui, entr'autres M. le général de Cissey, son ministre. Le succès de l'Union fut à peu près le même lors des élections municipales, en dépit des mêmes embûches.

Ce succès était plus désirable que jamais pour les élections présentes, car la situation politique de Paris a notablement empiré, et par là même a notablement empiré celle de toute la France. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance d'un choix conservateur, lorsque l'esprit de destruction propose cyniquement ce qu'il a pu enfanter de plus fou, c'est-à-dire M. Victor Hugo.

A ce rimographe enragé, perdu de trois délires, également sourds, aveugles et implacables, le délire de l'orgueil, le délire de la haine et le délire de la peur, l'Union de la presse, unanime, avait résolu d'opposer le maréchal Mac-Mahon, c'est-à-dire la modestie, la modération et le courage. Contre le vieux et odieux démagogue qui a pollué en lui tous les dons de Dieu, et qui personnifie les férocités et les servilités de la discorde civile, elle élevait le dernier soldat de la patrie, l'homme de qui l'on peut dire, comme de Turenne, qu'il fait honneur à l'homme, le blessé qui n'a laissé sur son drapeau vaincu d'autre tache que celle de son sang, et qui pourrait être duc de Froeschwiller aussi glorieusement que duc de Magenta.

Les directeurs des journaux se rendirent à Versailles auprès du maréchal pour lui déclarer l'unanimité qui l'appelait. La réunion s'était abstenue de nommer une députation, afin que l'hommage fût plus solennel. On le pria de ne pas se refuser au besoin du parti de l'ordre parfaitement d'accord sur son nom, divisé sur tout autre. On lui dit que la presse, en cette circonstance, le considérait moins comme un personnage que

comme un symbole ; que le caractère de la candidature n'était plus politique mais social ; qu'il s'agissait de prévenir une nouvelle bataille et de la gagner sans effusion de sang avant l'appel aux armes ; qu'enfin son élection, démontrant la prépondérance du parti de l'ordre dans Paris, apparaissait comme le seul moyen de dissiper les craintes qui en écartent indéfiniment l'Assemblée.

A toutes ces raisons et à toutes celles que l'on put ajouter, le maréchal répondit par un refus persévérant. Il alléguait son peu de goût et son peu d'aptitude pour les pratiques de la vie politique, l'incompatibilité qu'il trouve entre les fonctions de député et le service militaire, tel qu'il le comprend, ses occupations déjà lourdes comme général d'armée, etc., etc. Il ne voulut pas même entendre parler de laisser faire, quitte à se décharger du fardeau d'État qu'il lui aurait été imposé. Mais il vit bien que ses motifs, trop inégalement forts, quoiqu'ils lui fissent également honneur, étaient invincibles, et il fallut se retirer.

Le même jour, une dépêche de l'Agence Havas, dont les relations avec le gouvernement ne sont pas ignorées, annonçait aux départements l'échec de l'Union de la presse comme une affaire d'État, et d'autres indices révélèrent l'action de M. Thiers et le nom du candidat gouvernemental aux élections de Paris. Ce candidat est M. Vautrain, membre du conseil municipal, doux à la Commune, fort honnête homme en son privé, mais politiquement voisin de M. Ranc, c'est-à-dire républicain susceptible de modération.... et d'entraînement.

Devant ce choix, qui a des partisans dans la presse conservatrice, l'accord n'était plus possible ni sur lui ni sur d'autres, et l'Union ne pouvant retrouver l'unanimité, ne pouvait plus avoir de candidat. Il se manifesta bien une opinion pour persévérer sur le nom du maréchal Mac-Mahon, et demander aux électeurs, malgré le maréchal lui-même, de se compter sur ce symbole qui, avec le concours du gouvernement, les eût si facilement et si noblement réunis. Mais l'on pensa que cette démarche semblerait trop audacieuse, que le tempérament électoral parisien ne permettrait jamais un pareil acte de souveraineté, qu'on ne comprendrait pas, qu'on ne ferait pas les frais, qu'on ne réunirait pas vingt mille suffrages qui se voulaient donner une fois la satisfaction fière et loyale de se produire sans compromis, dans le seul but de se faire honneur.

L'Union des journaux ne s'est pas trouvée de force à diriger le sentiment public dans cette voie haute et inaccoutumée. C'est pourquoi elle a déclaré qu'elle ne voyait plus rien à faire, — et c'est pourquoi elle meurt aux pieds de M. Vautrain, pour l'agrément de M. Thiers.

Quant au destin de M. Vautrain, nous ne savons quel il sera. Pour notre part, nous avouons qu'il nous importe peu, ne voyant guère de différence entre l'avantage d'avoir la moitié de M. Hugo et l'inconvénient d'avoir M. Hugo tout entier.

Le gouvernement et la commission ont fini par se mettre d'accord sur le maximum qu'une loi devait fixer pour les émissions de billets de la

Banque de France. Après des débats plus pénibles que longs, après l'intervention très-vive, on pourrait dire passionnée, du Président de la République, on est arrivé à un moyen terme qu'on aurait bien pu trouver plus tôt, et l'on s'est fait de part et d'autre des concessions que ne faisait pas prévoir le ton de la discussion.

Un proverbe dit : « Tout est bien qui finit bien ! » Mais le proverbe n'a pas toujours raison. Il restera de cet incident quelques germes de défiance, peut-être quelque aigreur. Il ne s'agissait pas de politique pure ; mais on a cru voir les passions politiques intervenir dans la querelle, d'autant plus que les plus ardents adversaires de M. Thiers étaient M. Bocher, l'ami le plus familier des princes d'Orléans, et M. Buffet, qui ne passe pas pour républicain. Il est fâcheux que, même dans les questions d'affaires, on voie ainsi poindre le vent de l'orgueil des partis, il est fâcheux que des personnages, notoirement orléanistes, se mettent si violemment en opposition avec le Président de la République, huit jours après l'entrée des princes à l'Assemblée. Le public peut croire que ce n'est pas une coïncidence fortuite, et qu'on cherche à ébranler la position de M. Thiers au profit de certaines prétentions plus ou moins avouées.

D'autre part, il nous paraît regrettable que le Président de la République intervienne d'une façon aussi directe, aussi personnelle, aussi active dans les débats de l'Assemblée. Sa haute magistrature ne devrait pas être compromise aussi souvent dans la mêlée des discussions quotidiennes. En lui accordant à la fois le droit d'écrire des messages et d'être entendu quand il le désire, on pensait qu'il ne paraîtrait que dans les débats les plus solennels, et que, sans cesser d'être député, il le serait un peu moins. Malheureusement M. Thiers, qui sait tant de choses, n'aime pas à confier à ses collaborateurs la destinée des projets auxquels il s'intéresse. On comprend sans peine qu'il ne se repose que sur lui-même du succès de ses desseins ; mais ce zèle et cette activité le font descendre trop souvent dans l'arène et l'exposent à tous les hasards d'une discussion qui peut s'envenimer.

Il est vrai que notre situation est si extraordinaire, qu'aucune règle habituelle ne peut être appliquée en ce moment ; mais c'est un motif de plus pour être prudent, et M. Thiers nous est trop nécessaire pour que nous aimions à le voir s'exposer comme un simple ministre. C'est un général qui va trop au feu.

L'élection du 7 janvier continue à occuper la presse, à Paris et en province.

A Paris, les honorables efforts de l'Union Parisienne sont, naturellement, l'objet des quolibets et des fables des journaux révolutionnaires. Nous serons de meilleure foi que nos adversaires, qui n'ont pas encore dit un mot de vrai sur les démarches et les tentatives dignes et prudentes des journaux conservateurs. C'est ainsi, par exemple, que l'*Avenir national* montre les délégués de l'Union de la presse se rendant chez M. de Mac-Mahon, « sous la conduite de M. de Villemessant. » Or M. de Villemessant n'était même pas

du voyage, et il n'y avait pas de délégués. *Ab uno disce omnes*; tout le reste est à l'avenant.

Comme nous sommes de meilleure foi que nos adversaires, nous enregistrons bien volontiers la déclaration de l'*Avenir national*. M. Rossel père n'est pas candidat dans le Var, dit-il. Tant mieux! C'est un horrible scandale de moins.

En province, d'ailleurs, les choses ne semblent pas marcher d'une façon plus satisfaisante qu'à Paris. Le *Journal de Roubaix*, par exemple, dit en substance :

« Nous ne pouvons que regretter l'attitude du parti conservateur dans la lutte prochaine qui va s'engager, aux élections du 7 janvier, dans le département du Nord.

Le parti de la Commune, au contraire, semble de plus en plus affermir sa discipline. Qu'un de nos confrères prenne donc l'initiative en cette circonstance, qu'il fonde un comité électoral, chargé de défendre nos intérêts, et nous suivrons non point avec empressement, mais avec reconnaissance la ligne de conduite qu'il voudra bien nous tracer.

Les journaux de l'*Union Parisienne de la Presse* publient la note suivante :

« L'*Union Parisienne de la Presse* avait adopté à l'unanimité la candidature de M. le maréchal de Mac-Mahon, dont le nom aurait réuni toutes les nuances du parti de l'ordre.

Les directeurs des journaux composant l'*Union* se sont donc rendus auprès du Maréchal, qui a décliné absolument toute candidature.

En présence de ce refus, l'*Union Parisienne de la Presse* croit devoir attendre, pour se prononcer, les propositions qui pourront être faites par les Comités du parti de l'ordre.

» L'UNION PARISIENNE. »

La *Correspondance provinciale*, de Berlin, publiée, à l'occasion de la fin de l'année 1871, un article dans lequel elle dit, entre autres choses :

« Les peuples de l'Europe ont pu s'abandonner de plus en plus absolument à cette fortifiante conviction, que l'échange de sentiments réciproques qui a eu lieu naguère entre les gouvernements de l'Allemagne et des deux grands empires voisins, repose sur la base solide d'une véritable communauté de tendances politiques, et qu'en conséquence, il a une importance vraiment sérieuse au point de vue du maintien durable de la paix en Europe. Si dans cet ordre d'idées, la France semble encore faire exception à cette heure, il n'en est pas moins certain que là-bas aussi, la froide puissance de la réalité et du besoin impérieux de paix qui s'y rattache, réagira de plus en plus efficacement contre la surexcitation actuelle des esprits.

Aujourd'hui, déjà, les efforts sincères du gouvernement français tendent à faire pénétrer de plus en plus dans la conscience publique le sentiment de la nécessité d'exécuter consciencieusement, dans l'intérêt de la France elle-même, les conditions de la paix. Plus ces efforts seront suivis d'effet, plus l'influence apaisante et salutaire du temps adoucira graduellement l'amertume qui règne actuellement dans les esprits. En tout état de cause, les dispositions pacifiques qui dominent l'Europe entière, non moins que le caractère effectif de la situation politique et de la situation militaire, offrent en faveur de la paix des garanties telles, que l'on trouverait à peine une époque où elles auraient été aussi sérieuses. »

Un télégramme de Berlin, du 29 décembre, contient ce qui suit :

« On maude de Charleville, en date du 29 décembre :

« Une tentative de meurtre a été commise dans la nuit de dimanche à lundi, dans une cantine française, sur la personne de deux soldats bava- rois, un caporal et un trompette; ce dernier a été blessé grièvement et l'autre mortellement. Une enquête rigoureuse est ouverte.

« La retraite est battue à 7 heures au lieu de 9 heures, mais seulement pour les soldats.

« Aucune modification n'est introduite dans les rapports avec les autorités françaises et avec les habitants.

» L'assertion de plusieurs journaux de Paris

que des notables français auraient été emmenés comme otages est dénuée de fondement. »

#### UN DERNIER MOT SUR L'ENTRÉE DES PRINCES D'ORLÉANS A LA CHAMBRE.

Sous ce titre, on lit dans le *Journal de Paris* :

Aujourd'hui que l'entrée des princes d'Orléans dans l'Assemblée est un fait accompli, et que le torrent des colères et des calomnies, soulevées par cette entrée au dehors de l'enceinte législative, a pu se répandre tout à son aise, il n'est peut-être pas inutile de revenir en quelques mots sur les principales circonstances de cet incident.

La validation des élections ajournées de l'Oise et de la Haute-Marne a eu lieu au mois de juin, concurremment avec le rappel des lois d'exil. Mais les princes se sont abstenus de siéger, ayant pris l'engagement dont mention est faite dans l'extrait des procès-verbaux de la commission d'abrogation, récemment lu à l'Assemblée et ainsi conçu :

« Les bases acceptées ont été celles-ci : abrogation, validation, engagement de ne pas siéger et de n'introduire aucune nouvelle candidature ni pour eux ni pour aucun membre de leur famille. »

M. le chef du pouvoir exécutif a donné connaissance de cet engagement à l'Assemblée. Les princes n'ont point siégé et ont repoussé toutes les candidatures offertes à des membres de leur famille.

Mais à l'ouverture de la session actuelle, les princes ont adressé à leurs électeurs des lettres rendues publiques, dans lesquelles ils établissaient leur opinion que le jour était venu pour eux de revendiquer l'exercice de leur mandat.

Ils reconnaissaient publiquement dans ces lettres l'engagement cité plus haut.

« J'ai pris cet engagement, écrivait le prince de Joinville, je l'ai pris sans hésiter, parce qu'il assurait ma patrie et parce qu'en conséquence il ne pouvait être que temporaire et révocable. S'il en eût été autrement, on m'eût demandé ma démission ! »

Tout contrat, en effet, est révocable du consentement réciproque de ceux qui ont pris part. Mais la révocation de l'engagement des princes ayant rencontré des difficultés, ils annonçaient dans leurs lettres l'intention de continuer à s'abstenir de siéger jusqu'à ce que « les décisions d'un tribunal supérieur ou de nouvelles circonstances me tracent une nouvelle conduite. » (Lettre du prince de Joinville.)

Ces nouvelles circonstances ne tardèrent pas à se produire, car le lendemain même de la publication des lettres des princes, un membre de la gauche, M. Brunet, interpellait l'Assemblée sur la situation anormale des deux députés de l'Oise et de la Haute-Marne, et une discussion s'élevait sur l'engagement qui les détenait loin de leurs sièges.

Dans cette discussion, M. le ministre de l'intérieur a prononcé les paroles suivantes :

« M. le Président de la République n'a pas cru qu'il lui fût possible de délier les princes d'un engagement qui n'avait pas été pris pour lui seul et envers lui seul, qui avait été communiqué à une commission de cette Assemblée et qui avait été constaté devant l'Assemblée elle-même. M. le Président de la République déclare qu'il a renoncé pour ce qui le concerne à se prévaloir de cet engagement. »

Qu'allait dire à leur tour la commission et l'Assemblée ainsi mises en cause par le Président de la République, et considérées par lui-même comme co-dépositaires de l'engagement auquel il renonçait ?

L'une, la commission, faisait, par l'organe du président, la déclaration suivante :

« Nous avons su qu'il y avait eu un engagement, mais nous l'avons su lorsque nos résolutions étaient arrêtées et elles n'avaient jamais été conditionnelles. »

La commission n'était pas partie dans les négociations, pas plus qu'elle n'était partie dans l'engagement. »

L'autre, l'Assemblée, adoptait à une immense majorité un ordre du jour ainsi conçu :

« L'Assemblée, considérant qu'elle n'a ni responsabilité à prendre, ni avis à donner sur des engagements auxquels elle n'a pas participé, passe à l'ordre du jour. »

De ces trois déclarations que conclure, sinon que, dans l'opinion de la commission et de l'Assemblée, l'engagement dont M. le Président de la République avait voulu, par un scrupule de conscience, leur faire partager la responsabilité, n'existait qu'entre les princes et lui.

Dès lors, du moment qu'il renonçait à s'en prévaloir, l'engagement cessait d'exister, et il ne subsistait plus pour les princes que le devoir d'aller remplir, avec toutes ses responsabilités, le mandat qu'ils avaient reçu de leurs électeurs. C'est ce qu'ils ont fait.

#### DÉMISSION DE M<sup>SR</sup> DUPANLOUP.

Un acte fier et grave de Mgr l'évêque d'Orléans change la physionomie quasi-burlesque de l'élection Littré. Sans contester à ses collègues la fantaisie d'élire un cacographe, l'illustre académicien reconnaît à cette élection un caractère doctrinal scandaleux. Sous le cacographe, il a montré un athée persistant et actif à côté duquel il ne veut pas s'asseoir, et il se retire de l'Académie. C'est un fait sans précédent. Il y a eu des académiciens renvoyés, chassés du Corps; on n'en cite point qui se soient démis, c'est-à-dire qui aient, au fond, chassé le Corps.

Mgr Dupanloup est dans son droit, parce qu'il avait très-dignement et très-consciencieusement rempli son devoir envers ses collègues, en leur exposant les doctrines anti-chrétiennes et anti-sociales du candidat; devoir non-seulement de chrétien et de prêtre, mais de citoyen et de membre de la compagnie. L'Académie ne peut s'excuser d'avoir élu M. Littré sur sa réputation de savant, de philosophe, d'auteur d'un dictionnaire et d'excellent homme, sans s'être donné, d'ailleurs, la peine de lire ses ouvrages par trop épineux. Un de ses membres les plus éminents s'était chargé de cette besogne disgracieuse; elle a été parfaitement avertie. On lui a prouvé que l'excellent homme en question n'est pas seulement un démolisseur d'institutions sociales, mais un brûleur de matériaux sociaux; qu'ayant employé la pioche, il verse encore le pétrole; qu'ayant fait le trou de mine, il le charge, et voit sans déplaisir qu'on y mette le feu. Si après ces avertissements l'excellent homme est néanmoins élu, l'avertisseur a certainement le droit de ne pas l'agréer pour son collègue et de s'en aller.

#### LES CHOIX ACADÉMIQUES.

Avec son laconisme habituel, le télégraphe nous a fait connaître le résultat des élections qui ont eu lieu le dernier samedi de 1871.

La docte assemblée devait désigner quatre immortels pour remplacer MM. le comte de Montalembert, Villemain, Prévost-Paradol et Prosper Mérimée.

Étaient présents :

MM. Thiers, Guizot, de Rémusat, Dufaure, de Laprade, Cuvillier-Fleury, de Ségur, Claude Bernard, Lebrun, A. Barbier, Legouvé, de Sacy, de Carné, Jules Sandeau, de Falloux, Nisard, Mignet, Camille Doucet, de Noailles, Emile Augier, de Broglie, Saint-Marc Girardin, de Champagny, Octave Feuillet, d'Haussonville, Vitet, Jules Favre, Patin, Dupanloup.

Étaient absents :

MM. Victor Hugo, Duvergier de Hauranne, Jules Janin, Graty, Autran, Xavier Marmier, Emile Ollivier.

Voici quels ont été les résultats du vote :

#### 1<sup>er</sup> Fauteuil. — Comte de Montalembert.

Volants..... 29  
M. LE DUC D'AUMALE..... 28 voix.  
Bulletin blanc..... 1

On croit savoir que ce bulletin a été déposé dans l'urne par M. Jules Barbier.

#### 2<sup>e</sup> Fauteuil. — Villemain.

MM. LITTRÉ..... 17 voix.  
Saint-René Taillandier..... 9  
de Viel-Castel..... 3  
—  
29

#### 3<sup>e</sup> Fauteuil. — Prévost-Paradol.

MM. CAMILLE ROUSSET..... 17 voix.  
de Viel-Castel..... 7  
Mary-Lafon..... 0  
de Loménie..... 1  
Saint-René Taillandier..... 1  
de Mazade..... 3  
—  
29

#### 4<sup>e</sup> Fauteuil. — Prosper Mérimée.

(1<sup>er</sup> tour de scrutin.)

MM. Edmond About..... 15 voix.  
de Loménie..... 13  
de Viel-Castel..... 2  
Mary-Lafon..... 0  
de Mazade..... 1  
—  
29

(2<sup>e</sup> tour de scrutin.)

MM. DE LOMÉNIE..... 15 voix.  
Edmond About..... 14  
—  
29

Une séance secrète de l'Académie avait eu lieu le 21 décembre pour préparer les élections. Le *Gaulois* nous apprend que, dans cette séance, M<sup>SR</sup> l'évêque d'Orléans prononça contre M. Littré une véritable catilinaire. Le prélat produisit une impression radicalement contraire à son attente; les collègues de M<sup>SR</sup> Dupanloup décidèrent qu'il ne serait pas fait mention du discours passionné de M<sup>SR</sup> d'Orléans au procès-verbal. M<sup>SR</sup> Dupanloup fit imprimer son manifeste à quarante exemplaires seulement et le fit distribuer aux académiciens, sous ce titre : *Note de M<sup>SR</sup> l'évêque d'Orléans relative à la candidature de M. Littré.*

Il est bon à cette occasion de rappeler certains précédents : Dès 1865, M. Littré posait sa candidature, pour entrer à l'Académie française. Il avait déjà publié :

- 1<sup>o</sup> Une traduction des œuvres d'Hippocrate;
- 2<sup>o</sup> Un ouvrage sur la *Philosophie positive*;
- 3<sup>o</sup> Un grand nombre d'articles dans le *National*, la *Revue des Deux-Mondes* et le *Journal des Savants*;
- 4<sup>o</sup> La première partie du *Dictionnaire de la langue française.*

M<sup>SR</sup> Dupanloup s'attacha exclusivement à critiquer de ces travaux, et les dénonça avec érudition comme renfermant des doctrines immorales et impies.

Cette intervention eut alors un plein succès.

La note remise aux académiciens, entre la réunion du 20 et le vote du 30 décembre, expose d'abord les motifs qui, en 1865, déterminèrent Mgr d'Orléans à empêcher l'admission de M. Littré.

« J'avais combattu en lui, dit le prélat, le matérialisme, l'athéisme, le socialisme. Tout en respectant un aveuglement que je crois sincère et compatissant, il m'avait paru impossible d'admettre que l'Académie pût élever aux premiers honneurs de l'esprit français un écrivain dont les œuvres n'étaient qu'une propagande infatigable en faveur de ses erreurs fondamentales, d'une guerre permanente contre toutes les vérités premières sans lesquelles aucune société ne peut vivre. Il me semblait que donner un des sièges de l'Académie à l'apôtre des doctrines les plus destructives de tout ordre religieux, moral et social, c'était élever un piedestal aux doctrines elles-mêmes, et grandir ainsi l'autorité d'une école dont l'influence sur les ouvriers et sur la jeunesse temporaire a été désastreuse. »

Plus loin, l'évêque d'Orléans ajoute :

« Pour ma part, ce qui m'importe avant tout et je crois que cela importe aussi à mon pays, n'est pas que la France soit républicaine ou monarchique; — assurément, j'ai ici, comme tout le monde, mes préférences; — mais, qu'elle soit républicaine ou monarchique, ce qui importe, c'est qu'elle soit monarchique ou républicaine, elle ne soit ni matérialiste, ni socialiste; qu'elle ne descende plus bas qu'elle n'est descendue; qu'elle ne tombe plus aux mains de ceux auxquels elle a été une première fois livrée. »

L'espace ne nous permet pas de suivre Mgr l'évêque d'Orléans dans tout le développement de sa pensée. Pour justifier son intervention, le prélat cite plusieurs extraits des ouvrages de M. Littré.

La Gazette de France publie les deux lettres suivantes :

« Paris, 30 décembre 1871.

» Monsieur,

» Je viens d'adresser la lettre suivante à M. Le-gouvé, directeur de l'Académie française. Veuillez la publier demain dans la Gazette.

» Votre bien dévoué serviteur.

» F., évêque d'Orléans. »

« Paris, 30 décembre 1871.

» Monsieur le Directeur,

» Je ne puis plus avoir l'honneur de faire partie de l'Académie française. Veuillez bien lui faire agréer ma démission, et veuillez agréer vous-même l'hommage de ma parfaite considération.

» FÉLIX, évêque d'Orléans. »

La Gazette de France accompagne cette lettre des lignes suivantes, qui, à la manière dont elles sont placées, ont tout le caractère d'une communication.

« La coalition de MM. Guizot et Thiers, pour faire triompher l'athéisme à l'Académie française, a pour résultat la retraite de Mgr Dupanloup, retraite que les hauts patrons de M. Littré avaient certainement prévue, mais devant laquelle ils n'ont pas reculé. »

En attendant la réorganisation de l'armée, voici, d'après les documents officiels qui ont été communiqués à la commission, la composition de l'armée au 1<sup>er</sup> janvier 1872.

L'effectif total qui est de 450,492 hommes se décompose ainsi :

Infanterie . . . . .	298,801
Cavalerie . . . . .	60,000
Artillerie . . . . .	45,000
Génie . . . . .	9,000
Equipages militaires . . . . .	8,375
Gendarmerie . . . . .	29,166

Voici maintenant le détail des corps par armes :

La gendarmerie comprend :

1<sup>o</sup> La garde républicaine formant 2 légions à 2 bataillons et 4 escadrons et forte de 6,160 hommes ;

2<sup>o</sup> Une légion mobile, de récente organisation, destinée à la garde de l'Assemblée nationale ;

3<sup>o</sup> 25 légions départementales composant 3,559 brigades, dont 2,271 à cheval et 1,288 à pied ;

4<sup>o</sup> La légion d'Afrique.

L'infanterie compte : 126 régiments d'infanterie de ligne, d'un effectif de 2,000 hommes chacun : 50 bataillons de chasseurs à pied, à 700 hommes ; 4 régiments de zouaves, à 3,000 hommes ; 3 régiments de turcos, à 2,000 hommes ; 1 régiment étranger, à 3,000 hommes ; 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, à 1,000 hommes ; 7 compagnies de discipline, à 150 hommes.

La cavalerie a 12 régiments de cuirassiers ; 20 de dragons ; 13 de chasseurs ; 9 de hussards ; 4 de chasseurs d'Afrique, ayant chacun un effectif de 884 hommes.

L'effectif des chevaux est de 756 par régiment en France, et 860 en Algérie.

Il y a, en outre, 9 compagnies de cavaliers de remonte et 3 régiments de spahis.

L'artillerie est formée de : 50 régiments ayant ensemble 315 batteries ; 2 régiments du train ; 25 compagnies d'ouvriers, dont 5 d'artificiers ; 1 régiment de pontonniers.

Le génie se compose de 3 régiments formant 151 compagnies.

Les équipages militaires sont constitués en 4 régiments et 4 compagnies d'ouvriers constructeurs.

Les troupes d'administration (subsistances) habillement, bureaux de l'intendance, infirmiers, donnent un total de 5,553 hommes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

— Le projet de loi sur l'enseignement, de M. Jules Simon, soulève de vives oppositions.

— On mande de Londres, le 30 décembre :

— Une lettre de la reine remercie le peuple anglais des sympathies témoignées par lui pendant la maladie du prince de Galles ; ces sympathies ont produit sur la famille royale une impression profonde. La lettre exprime aussi la gratitude de la princesse de Galles.

— La souscription du *Figaro*, pour les veuves, des gendarmes a atteint 241 mille francs.

— LES SERGENTS-MAJORS. — Le Président de la République vient de décider, sur la proposition du ministre de la guerre, qu'à l'avenir les sergents-majors d'infanterie ne seront plus armés de fusils, mais qu'ils porteront le sabre d'adjudant-sous-officier, sans qu'il soit rien changé, d'ailleurs, aux autres prescriptions relatives à leur tenue.

En campagne, ces sous-officiers recevront, ainsi que les adjudants, un revolver de troupe.

Cette décision, exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1872, est motivée à la fois par la nature spéciale du service des sergents-majors, et par l'intérêt qui s'attache, au point de vue de la discipline, à rehausser, par un armement distinct, le sergent-major aux yeux des autres sous-officiers dont il est le premier, comme aux yeux de la troupe, qu'il est appelé à commander dans les détails du service intérieur.

— L'élection d'un député, à Paris, coûte généralement de 35 à 40,000 francs, soit au candidat lui-même, soit aux comités qui le patronnent.

Or le comité démocratique, désirant ne pas faire à lui seul tous les frais de la prochaine élection, et sachant M. Victor Hugo en position de couvrir une partie de cette somme, s'est adressé à lui pour savoir dans quelle limite il entendait concourir aux dépenses générales.

Le citoyen Victor Hugo, dit *contractuel*, a répondu fièrement aux envoyés du comité :

« Depuis quand est-il d'usage que ce soit l'invité qui paye le dîner ? »

Pas généreux Olympio !

— L'ESPRIT DES BÊTES. — Voici un trait de sagacité d'un chien qui transporterait de joie de M. de Buffon, s'il était encore de ce monde.

Un boulanger de la rue Monge possède un chien du nom de Faro, un grand et magnifique chien de Terre-Neuve, qui lui sert à la fois de commissionnaire et de porteur de pains. A sept heures du matin, tenant à sa bouche un panier garni de petits pains molets, on le voit les porter chez les pratiques et revenir lestement et pimpant à la boutique, comme un être raisonnable qui vient d'accomplir un devoir sacré. Quelquefois même il porte le pain de quatre livres pour des clients privilégiés. Chose très-remarquable, Faro ne se trompe jamais d'adresse.

Le boulanger lui fait opérer également les recouvrements. Il fut envoyé hier en recette avec son panier, dans lequel sont placés les notes et un large porte-monnaie où les clients remettent leur argent.

Faro rentre de sa tournée, mais à la grande surprise de son maître, le panier était vide du porte-monnaie. Il le montre au chien qui parut non moins étonné que lui, et au mot « cherche ! » il sort de la boutique comme un éclair et retourne sur ses pas, flairant dans toutes les directions, lorsque arrivé au carrefour formé par la rue Lacépède, il se jette sur un balayeur en s'efforçant de lui arracher les poches de ses habits à belles dents.

Le balayeur se défendait de son mieux avec l'aide de quelques passants qui prenaient sa défense, lorsque le boulanger, qui avait suivi de loin le chien, arrive sur le lieu de la lutte, et s'adressant brusquement au balayeur :

« — Vous avez sur vous, lui dit-il, un porte-monnaie qui m'appartient ? »

« — J'ai trouvé là-bas sur la neige, il est vrai, ce porte-monnaie que voici.

« — C'est lui que réclame le chien qui l'a perdu. »

A la vue du porte-monnaie et sans attendre qu'on le lui donnât, Faro saute dessus et l'emporte, au grand ébahissement des spectateurs. le boulanger faisait des excuses au balayeur :

« — Votre chien aurait aussi bien pu attendre que j'en eusse fait le dépôt au bureau de M. le commissaire de police, comme c'étaient mon intention et mon devoir. »

Mais Faro avait disparu pour aller déposer le porte-monnaie et constater ainsi son exactitude et sa fidélité.

(La Patrie).

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la confection des listes électorales. Il résulte de cette circulaire que la législation actuellement suivie pour les élections est empruntée, pour une partie, à la loi de 1849 et, pour l'autre, aux décrets de 1852. Il n'y a eu de changements introduits par l'Assemblée nationale qu'en ce qui concerne la condition du domicile pour être inscrit sur les listes électorales. Il faut justifier d'un domicile de six mois, pour prendre part aux élections politiques ; et d'un domicile d'un an, pour prendre part aux élections municipales ou départementales. De là, nécessité de distinguer, sur la liste, les électeurs en deux catégories. La circulaire de M. le ministre donne des instructions qui aideront à rendre ce travail plus rapide et plus exact.

Voici qui intéresse une catégorie nombreuse de citoyens : les commis-voyageurs. La cour de cassation, conformément à un arrêté de la cour d'appel de la Somme, vient de rendre l'arrêt suivant :

« Lorsqu'un voyageur de commerce a, parmi ses bagages de chemin de fer, une boîte d'échantillons dont la forme indique le contenu, et que cette boîte se trouve égarée pendant un certain nombre de jours, la Compagnie peut être condamnée à des dommages-intérêts calculés d'après les bénéfices présumés que le commis-voyageur et sa maison de commerce auraient pu réaliser pendant le temps où la caisse a été égarée. »

## AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes de la loi du 16 septembre 1871, et à partir du 1<sup>er</sup> octobre de la même année, les billards publics et privés sont soumis à un impôt de 15 fr. dans les villes de 10,000 à 50,000 âmes ;

Et qu'à dater de la même époque (1<sup>er</sup> octobre 1871), en vertu de la même loi, les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations sont également soumis à un impôt de 20 p. 0/0 des dites cotisations payées par les membres ou associés. Cette taxe devra être acquittée par les gérants, secrétaires ou trésoriers. Ne sont pas assujetties à la taxe les sociétés de bienfaisance, de secours mutuels, ainsi que celles exclusivement scientifiques, agricoles, littéraires, musicales, dont les réunions ne sont pas quotidiennes.

Les taxes seront doublées pour les contribuables qui auront fait des déclarations inexactes ou qui n'auront pas fait leur déclaration avant le 31 janvier courant.

Lorsqu'il n'y aura pas lieu à changement dans la perception antérieure, une déclaration nouvelle ne sera pas exigible et la taxe continuera à être perçue sur le pied de l'année précédente.

Des formules de déclarations sont déposées à la Mairie (bureau des contributions.)

Mairie de Saumur, le 2 janvier 1872.

Le Maire, R. BODIN.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le 1<sup>er</sup> janvier, le corps diplomatique a été reçu par M. Thiers.

L'assistance était plus nombreuse qu'elle ne l'a jamais été en pareille circonstance, elle se composait de cent personnes environ.

Plusieurs ambassadeurs, lord Lyon et M. P. de Olozaga, entre autres, avaient amené tout le personnel de leur ambassade ; M. Nigra était accompagné de trois attachés.

Contrairement à ce qui se passait d'habitude, le nonce n'a pas pris la parole au nom du corps diplomatique. Chaque chef d'ambassade ou de légation

a présenté son personnel et s'est adressé directement à M. Thiers, qui a répondu à chacun sans que les paroles échangées aient pris les proportions ou l'importance d'un discours.

Rome, 2 janvier. — Ce matin, le pape a eu une entrevue particulière avec le comte d'Harcourt.

Marseille, 2 janvier, soir. — M. Gambetta est revenu à Marseille aujourd'hui ; des rassemblements nombreux se forment devant l'hôtel d'Orléans où il est descendu. La police oblige la foule à circuler. Des chasseurs d'Afrique occupent la rue pour assurer l'ordre et la circulation. M. Gambetta étant souffrant n'est pas sorti de l'hôtel. Il conseille à ses amis de continuer à tenir des réunions en petit nombre, et de se retirer en silence devant la force. Une réunion comptant environ quatre-vingts personnes s'est tenue rue Haxo. M. Challemel Lacour y a prononcé un discours très-applaudi.

Un arrêté du préfet déclare que la période électorale est close.

Le congrès des députés du Var, tenu hier, au Luc, a adopté la candidature de M. Cote, préfet du 4 septembre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## Sommaire de L'ILLUSTRATION du 30 déc.

Texte : Étrennes inédites offertes à nos Abonnés. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Inauguration du chemin de fer de la Ligurie, section de Menton à Gènes. — Les Théâtres. — La Chasse aux petits oiseaux en temps de neige. — Les Communeux à Londres. — Revue de fin d'année, par Bertall ; le docteur Tant-pis et le docteur Tant-mieux. — Revue littéraire. — Le Présent dans le passé (suite.) — Les omnibus. — Étrennes de 1872 : Primes offertes aux abonnés de *l'Illustration*. — Les dessins du *Tour du Monde*.

Gravures : Inauguration du chemin de fer de la Ligurie : Banquet offert par la Commission française aux Commissaires italiens, au Grand-Hôtel Victoria, à Menton. — L'hiver : La chasse sur la neige. — Les Communeux à Londres : L'imprimerie du *Qui vive !* — Revue de l'année, par Bertall (26 sujets). — A travers Paris : Une station d'omnibus. — Voyage dans les vallées de Quinquinas (3 gravures) ; gravures extraites du *Tour du Monde*. — Échecs. — Rébus.

## ÉTRENNES INÉDITES ET GRATUITES

OFFERTES PAR *l'Illustration* A SES ABONNÉS

### Les Journées de la Commune

Le moment est venu d'annoncer à nos lecteurs la publication d'un livre dont nous avons conçu le projet à leur attention, et dont depuis six mois nous réunissons avec persévérance tous les éléments.

Il s'agit d'une histoire pittoresque de la Commune, qui manque encore, malgré tout ce qu'on a publié sur le même sujet ; — d'un livre illustré, qui n'a pas été exécuté jusqu'ici dans de semblables conditions, et que nous croyons appelé à un grand succès de curiosité, comme document impartial et à titre de tableau historique.

Pendant tout le temps qu'a duré l'insurrection de la Commune, nos collaborateurs, constamment en éveil, n'ont cessé de nous apporter, jour par jour, de curieux renseignements ou d'exacts croquis : combats ou épisodes de la lutte, types, portraits, scènes de mœurs populaires, voire même des aperçus tout spéciaux sur les faits et gestes de quelques-uns des hommes qui s'étaient improvisés gouvernants ou chefs militaires.

Ce sont ces précieux documents, aujourd'hui coordonnés et entièrement inédits, que nous avons mis en œuvre ; ils vont servir à former l'histoire la plus complète, le panorama le plus fidèle, le plus saisissant de cette sinistre période de jours qui commence au 18 mars pour finir au 31 mai 1871.

La première livraison des JOURNÉES DE LA COMMUNE paraîtra en janvier 1872. Les autres livraisons la suivront à des intervalles rapprochés.

Cet intéressant Recueil, unique en son genre,

sera envoyé à nos Abonnés d'un an et de six mois, à titre de PRIME GRATUITE et permanente. — L'ouvrage sera terminé dans le courant de l'année.

La gratuité de cette Prime exceptionnelle ne pourra avoir de rétroaction sur les livraisons parues lors du renouvellement tardif ou d'une souscription à l'Illustration. Il est donc nécessaire de renouveler ou de demander son Abonnement avant le 1<sup>er</sup> février, pour éviter d'avoir à payer les livraisons publiées en dehors du cours d'un Abonnement.

Dans tous les cas de grippe, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience; que les *Chomel*, les *Louis*, les *Récamier* et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages, nous voulons parler du sirop de *Pierre Lamouroux* qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement, est immédiat et la guérison complète en quelques jours. — Dans toutes les pharmacies.

**BOURSE DU 3 JANVIER.**

Trois heures. — Grande amélioration en clôture; on parle d'une diminution probable du taux de l'escompte à la Banque de France. — Les fonds français finissent en hausse, et comme contre-partie, le 5 0/0 italien a perdu environ 1 0/0. — Voici les cours de compensation des principales valeurs:

Italien . . . . .	70.75
Mobilier . . . . .	515.00
Gaz . . . . .	660.00
Foncier . . . . .	945.00
Orléans . . . . .	830.00
Est . . . . .	490.00
Nord . . . . .	980.00

Lyon . . . . .	857.50
Midi . . . . .	625.00
Autrichiens . . . . .	890.00
Foncier Autrich. . . . .	925.00
Mobilier esp . . . . .	500.00
Atlantique . . . . .	215.09
Immobilier . . . . .	87.50
Suez . . . . .	190.00
Ville Paris 71. . . . .	263.75

Dern. cours: 3 0/0 . . . . . 56.50 H. 0.40 c.  
 5 0/0 . . . . . 91.75 H. 0.32  
 5 0/0 italien . . . . . 71.60 B. 0.90

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**

A l'angle de la Grand' Rue et de la rue du Prêche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUËTIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY-HANQUËTIN, rue du Puits-Neuf. (404)

**A VENDRE**

Pour cause de santé,

**FOURS A CHAUX**

AVEC 6 HECTARES DE CALCAIRE, Situés canton de Chalennes-sur-Loire.

S'adresser à M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

**MAISON**

**A VENDRE**

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1872,

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 19, avec cour, jardin et servitudes.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESSNEAU, rue Neuve-Beaurepaire, Saumur. (457)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

**A LOUER**

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (265)

**A LOUER**

Présentement,

UNE VASTE CAVE, située à Saumur, montée du Fort et carrefour Dacier.

S'adresser à M. AUCHÉ. (415)

**HOTEL D'ANJOU.**

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS de Saumur demande un apprenti.

Bonnes conditions. S'adresser au bureau du journal.

**PATÉS D'ALOUETTES**

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (599)

**M. PAUL TAVEAU,**

GÉOMÈTRE-EXPERT,

A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.

Son bureau est établi au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, près Saumur. (430)

**MALADES ou BLESSÉS** soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et loc. Dupont et Villard, succ<sup>rs</sup> de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

**L'EUROPE**

Société d'Assurances mutuelles à primes fixes contre l'Incendie, Autorisée par décret du 18 juillet 1860, Rue de Rivoli, N° 132, à Paris.

La Compagnie demande pour l'arrondissement un AGENT PRINCIPAL: il lui sera accordé de très-fortes remises et appointements. S'adresser franco à la Direction générale. (462)

Exposition de la méthode purgative de *Le Roy*, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris. 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 par la poste. Consultation. Affranchir.

Avis. Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom: Signoret-Paris rouge sur fond noir. (463)

**OFFRE D'AGENCE**

dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instruction et prix-courant. (447)

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER le véritable nom.

**ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE ET C<sup>ie</sup>**

Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)

**SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE**

COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent.

REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties.

S'adresser chez M. CH. DUVEAU, fabricant-bijoutier,

Agent Général de la C<sup>ie</sup> d'Assurances le Phénix, quai de Limoges, 117, à Saumur.

**PARIS-JOURNAL**

2, RUE FAVART, 2

ne coûte, pour Paris et les Départements, que

**40** FR.

tandis que les journaux semblables coûtent

**64** FR.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs:

**1<sup>re</sup> PRIME** pour 13 francs franco au lieu de 26

FROU-FROU, gazette hebdomadaire splendidement illustrée par Morin, Hadol, Sahid, Lemot, Sevin.

**2<sup>e</sup> PRIME** pour 7 francs au lieu de 15

LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus ancienne et la plus renommée des publications pittoresques; pour 7 francs l'année courante et un volume, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection. Ce volume ne pouvant se fractionner, les abonnés de trois mois devront ajouter 1 fr. 50, et ceux de six mois 1 franc au prix de leur abonnement.

**3<sup>e</sup> PRIME** pour 5 francs au lieu de 7 fr. 20

LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.

**VINS, VINAIGRES, EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS en gros.**

VINS DU PAYS à la COMMISSION. **PINET-BRARD** SPÉCIALITÉ DE VINS CHAMPAGNISÉS ET ÉTRANGERS. **E. DEHAU** Successeur, Rue Daillé, à Saumur.

**USINE A GAZ DE SAUMUR**

**COKE**

**CHARBON DE TERRE**

De première qualité ET GARANTIS DE PROVENANCE ANGLAISE, En gros et en détail, Aux conditions et prix les plus modérés. On est prié de s'adresser directement à l'Usine.

**LA SANTÉ PUBLIQUE**

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes. CONDITIONS D'ABONNEMENT: Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

**BENZINE J. GARDOT DIJON**

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon: 1 fr. 25. A Saumur, chez M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIF, épicier-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (522)

PARIS 6 francs **LA POUPEE MODELE** DÉPARTEMENTS 7 fr. 50

**JOURNAL DES PETITES FILLES**

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1. 9<sup>e</sup> ANNÉE.

Huit années de succès toujours croissant ont couronné les efforts des directeurs du journal *la Poupée Modèle*; cette publication, rédigée avec le plus grand soin, est à la fois un livre d'instruction et d'amusement: — sous forme de nouvelles et de causeries, il initie les petites filles aux divers travaux du ménage, et leur apprend les premiers principes de la couture, de la broderie, etc. — Ces petites explications, toujours accompagnées de patrons et de modèles de costumes de poupée, donnent à l'enfant le goût du travail; — en s'occupant de tailler des robes, de broder des lettres pour le trousseau de sa chère poupée, l'enfant ne s'aperçoit pas qu'elle travaille puisqu'elle s'amuse, et, plus tard, l'étude et le travail seront complètement entrés dans ses habitudes.

En dehors de ces travaux utiles, chaque livraison contient également un joujou facile à exécuter: figurines à découper et à habiller; — cartonnages représentant des ameublements ou différents petits objets; — gravures de modes d'enfants; — décors de théâtre, petits acteurs, pantins, etc. Il est impossible de trouver, pour un prix aussi modique, une publication plus utile, plus amusante et plus variée.

LA POUPEE MODELE paraît le 15 de chaque mois, par livraison de 24 pages de texte.

L'ANNÉE COMMENCE LE 15 DÉCEMBRE.

PRIX: { 6 fr. par an pour Paris; 6 fr. 75, Département de la Seine, hors les fortifications; 7 fr. 50, pour les Départements.

Toute personne des départements qui en fera la demande, par lettre affranchie, recevra franco un numéro spécimen.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 1, boulevard des Italiens, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre.

Et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

Saumur, P. GODET, imprimeur.